

## **Communiqué**de presse

Paris, le 12 novembre 2019

## Examen du Projet de loi Engagement et proximité à l'Assemblée Nationale : pour l'APVF, malgré des avancées, le compte n'y est pas

L'Association des Petites Villes de France, présidée par Christophe Bouillon, Député de Seine-Maritime et Maire honoraire de Canteleu, et dont Pierre Jarlier, Maire de Saint-Flour, est le Président délégué, a pris connaissance du projet de loi « Engagement et Proximité » amendé par la commission des lois de l'Assemblée Nationale. Malgré quelques avancées nouvelles pour renforcer les pouvoirs des maires, à ce stade de l'examen du texte, le compte n'y est pas. Ce texte de loi doit redonner de la souplesse sur le transfert de la compétence Eau et assainissement et prévoir une augmentation des indemnités pour les élus des petites villes.

L'APVF se félicite que la commission des lois ait conservé la création d'une Conférence des maires obligatoire au sein des intercommunalités et qu'elle ait proposé la création d'une conférence territoriale des maires qui pourrait permettre, notamment dans les « intercommunalités XXL », de disposer d'un cadre de discussion adapté au plus près des enjeux du territoire. L'APVF regrette cependant, que les députés n'aient pas précisé les compétences de la conférence des maires et aient décidé de limiter le nombre de réunions.

L'APVF se félicite par ailleurs que les députés aient choisi de maintenir la suppression de la révision obligatoire des schémas départementaux de coopération intercommunale. En revanche, le recul des députés sur la possibilité de rendre à certaines communes membres l'exercice des compétences Eau et Assainissement est une mauvaise nouvelle pour les élus des petites villes membres d'une communauté de communes, alors que cette mesure était fortement souhaitée par plusieurs associations d'élus. Sur ce point, l'APVF souhaite que les députés, en séance publique, rétablissent cette mesure de souplesse.

Enfin, sur la question des indemnités, la commission des lois ne corrige pas le tir. Le texte se concentre exclusivement sur les indemnités des élus des communes de moins de 3 500 habitants.

C'est souvent dans les petites villes qu'il est le plus difficile pour les élus de concilier un mandat local avec l'exercice d'une activité professionnelle, même à temps partiel. Les maires des petites villes doivent gérer une administration importante, et font face à des problématiques de plus en plus complexes. La plupart des maires de petites villes touchent aujourd'hui une indemnité inférieure à 2 000€ net par mois, soit moins que le revenu moyen des français. C'est pourquoi l'APVF demande que les strates démographiques entre 3 500 et 19 999 habitants soient fusionnées et que le plafond de l'indemnité pour les maires de ces communes soit porté à 80% de l'indice 1015 du cadre d'emploi (soit 3 096€ bruts par mois).

## **Contact Presse**

André ROBERT, Délégué général - 01 45 44 00 83 - 06 80 84 27 53 - <u>arobert@apvf.asso.fr</u>

Clément CUNIN, Relations avec la presse – 01 45 44 63 99 – 07 69 63 96 96

<u>ccunin@apvf.asso.fr</u>

## Association des petites villes de France

« Porter la voix des maires des petites villes »

